

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Saône
COMMUNE DE PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres afférent au conseil : 15
- en exercice : 15
- présents : 10

Date de convocation : 11 décembre 2024
Affichage le : 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr COMBEAU Patrick, Maire.

Etaient présents : COMBEAU P.- MOUGEOT R. – DAUPHIN P- ETEVENON G. — BOURGEOIS C. – VOIRIN S.- THILL A. _ ROSSI L _ BOUDOT JP _ VIENNET E

Absents :

Excusés : MAIROT N – CLERC N – TATU Y _ JACQUOT P _ GUILLOCHON D
CLERC Nathalie donne pouvoir à VOIRIN Stéphane

Secrétaire : Monsieur BOUDOT Jen Paul a été choisi comme secrétaire.

En début de séance, Monsieur COMBEAU a ajouté un point à l'ordre de jour à savoir **l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour MAYOTTE**

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle. Les conséquences humaines, sanitaires et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

L'association des maires de France tient à témoigner de toute sa solidarité aux familles endeuillées, aux habitants et aux élus de Mayotte. Elle appelle les communes et intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations d'urgence déployées ou en préparation.

Ils ont décidé de la mise en place d'un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF / Mayotte »

L'urgence est le secours des victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

La protection civile et la Croix rouge, sont des partenaires de l'AMF au sein de « Solidarité AMF / Mayotte » et sont présentes dans la région pour mettre en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre à ces premières urgences.

La commune a souhaité s'associer à ce soutien et a délibéré pour une attribution exceptionnelle d'un montant de 700 € ventilé pour part égale (350 €) à la Protection Civile et à la Croix rouge.

Voté à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL - VIREMENT DE CREDITS

A l'unanimité

Afin de pouvoir régler les dernières factures de l'année 2024, il y a lieu de modifier le budget comme suit :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Article 60632 (011)	3350 €	
Article 739221 (014)		3350 €
Article 675 (042)		2500 €
Article 775 (77)		2500 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick COMBEAU

